

CPNCF-NÉGO

Numéro 13 - 28 août 2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Négociations estivales, médiation et droit de grève

Les discussions aux tables de négociation se sont poursuivies au cours de la période estivale. Celles-ci ont été suffisamment positives pour que le CPNCF solidifie son objectif, déjà ferme, de signer des ententes négociées avec l'ensemble des organisations syndicales.

En mai et juin dernier, les organisations syndicales, hormis la FISA, ont demandé l'intervention d'un médiateur. Les [rapports des médiateurs](#) ont été publiés. Ces derniers ont simultanément donné un avis écrit au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. C'est 20 jours après la réception de cet avis, et après qu'un avis écrit préalable d'au moins sept jours ait été donné au ministre par les parties syndicales, que celles-ci peuvent déclarer une grève. À la mi-septembre, la majorité des organisations syndicales auront donc obtenu leur droit de grève.

Les équipes du CPNCF ont participé au processus de médiation avec bonne foi et rigueur afin de favoriser l'avancement des discussions et un rapprochement. Les discussions se poursuivent.

En terminant, je vous réitère notre désir de mener à bien cette négociation et vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

Le président,

Michel Simoncelli

Nombre de rencontres tenues depuis le dépôt des demandes syndicales (fin d'octobre 2014) jusqu'au 13 août 2015. Entre parenthèses, le nombre de rencontres de médiation

CPNCF/FSE-CSQ (E1) : 48 (1)

CPNCF/FPPE-CSQ (P1) : 28 (1)

CPNCF/SCFP-FTQ (S1) : 20 (2)

CPNCF/FPSS-CSQ (S3) : 21 (1)

CPNCF/FEESP-CSN (S6) : 28 (3)

CPNCF/FAE (E6) : 43 (12)

CPNCF/SPPLRN-SCFP 5222 (P5) : 17 (2)

CPNCF/SEPB-FTQ (S2) : 24 (1)

CPNCF/FISA (S4) : 6

Dans ce document, l'utilisation du masculin n'a d'autre finalité que celle d'en faciliter la lecture.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Discussions avec la FPPE-CSQ

Trois rencontres ont eu lieu en juillet (une en présence du médiateur), et une en août. En juillet, le CPNCF a déposé et expliqué des documents en lien avec la révision du chapitre sur les prérogatives syndicales et l'actualisation de dispositions sur la transmission de l'information. La partie syndicale a pour sa part discuté de l'ajout de ressources professionnelles, des règles budgétaires et des demandes périphériques, dont l'ajout de nouveaux corps d'emplois au plan de classification.

Le CPNCF a déposé une version révisée de son dépôt patronal en indiquant qu'il s'agissait d'un signal pour faire avancer la négociation. Essentiellement, ce dépôt fait état du retrait de trois demandes patronales jugées particulièrement irritantes :

- La révision des dispositions relatives à la mobilité dans le cadre de la sécurité d'emploi afin d'augmenter le rayon de 50 km;
- La révision de la clause permettant la reconduction des bénéficiaires supérieurs à 13 jours chômés et payés ayant pris naissance dans des conventions antérieures;
- L'introduction d'une formule de partage des coûts à convenir avec le syndicat lors du recours à un 3^e médecin.

En août, la partie syndicale a précisé qu'elle avait l'intention de procéder à un dépôt élagué en réponse au dépôt patronal du 10 juillet. Les parties ont aussi discuté du contexte de la négociation, de l'approche à privilégier pour poursuivre les échanges et d'un calendrier de rencontres à convenir.

Discussions avec le SPPLRN–SCFP 5222-

En juillet, la partie syndicale a fait état de sa position sur l'ensemble des demandes syndicales et patronales. Cet exercice a permis de clarifier, point par point, s'il y a une ouverture, un refus ou un questionnement. Le CPNCF a par ailleurs déposé la version révisée de son dépôt patronal en indiquant qu'il s'agit d'un signal visant à accélérer le processus de négociation en vue de parvenir à une entente de principe.

En août, les parties ont confirmé au médiateur qu'il n'y aurait pas de demande pour prolonger son mandat. Celui-ci a donc précisé qu'il produirait son rapport le 18 août 2015, soit 60 jours après sa nomination. La partie syndicale a par ailleurs mentionné que plusieurs de ses demandes concernent des sujets qui sont déjà des matières de négociation locale et souligné qu'il n'existe pas d'ententes locales actuellement. La partie patronale a expliqué les assises légales sur lesquelles repose la négociation des matières locales. La partie syndicale souhaite que les employeurs acceptent de participer à une négociation sur ces matières.

Enfin, la partie patronale a présenté un résumé d'une quarantaine de points sur lesquels la partie syndicale avait exposé sa vision à la mi-juillet dernière, cette dernière y apportant quelques précisions.

Les parties se sont entendues pour convenir d'un calendrier de rencontres.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Discussions avec la SCFP-FTQ

Depuis le dernier numéro, deux rencontres ont eu lieu en juillet et une en août. Le 8 juillet, les parties ont tenu leur première séance de médiation. Au terme de la présentation des positions respectives de chaque partie, la partie syndicale a manifesté son intention de ne plus avoir recours aux services de la médiatrice. La partie patronale ne s'est pas opposée.

Mi-juillet, le CPNCF a présenté une version révisée du dépôt précisé qu'elle avait remis un mois plus tôt. Le CPNCF a alors retiré les demandes suivantes :

- Revoir les dispositions relatives à la sécurité d'emploi afin d'en simplifier les règles et de s'assurer qu'elles permettent une réaffectation du personnel dans un rayon supérieur à 50 km;
- Revoir les différentes clauses qui permettent le maintien des avantages ayant pris naissance dans des conventions collectives antérieures;
- Revoir l'arrimage entre les dispositions de la Loi et de la convention collective afin d'assurer que la durée d'application des arrangements locaux et des adaptations locales soit limitée à la durée d'application de l'entente nationale;
- Préciser le partage des coûts entre la commission scolaire et le syndicat lors du recours à un troisième médecin.

Le 19 août, la partie syndicale a présenté une version révisée de son dépôt du 30 octobre 2015. Elle a alors retiré sa demande visant à réduire le rayon de 50 km à 25 km. Les parties ont ensuite poursuivi leurs discussions sur les demandes patronales relatives aux mouvements de personnel et à la modification des statuts d'emploi. La prochaine rencontre aura lieu le 26 août. Quatre rencontres en septembre et trois en octobre sont aussi à l'agenda.

Discussions avec le SEPB-Québec/FTQ

Six rencontres se sont tenues depuis la dernière parution. Fin juin, les parties ont rencontré la médiatrice. D'emblée, la partie syndicale a manifesté son intention de ne pas avoir recours à ses services à la table de négociation. La partie patronale ne s'est pas opposée.

Mi-juillet, le CPNCF a présenté une version révisée du dépôt patronal précisé qui avait été remis le 11 juin précédent. Le CPNCF a alors retiré des demandes relatives à la sécurité d'emploi, aux bénéfices octroyés en vertu de conventions collectives antérieures et à l'assurance salaire (voir la liste à puces de la section SCFP-FTQ ci-dessus). La partie syndicale a aussi présenté une version révisée de son dépôt initial, et ce, à deux reprises. Elle a alors retiré certaines demandes, dont :

- Lors de chaque année scolaire, permettre à un employé régulier cyclique de cotiser pleinement (12 mois) à son fonds de pension (RREGOP) avec la CARRA;
- Mieux définir la notion d'invalidité et faire en sorte qu'elle soit la même pendant les 48 premiers mois;
- Réduire à 25 années de service ou à 50 ans d'âge la possibilité de permettre le transfert de jours de congé de maladie non monnayables en vacances;
- Obtenir une compensation monétaire pour l'encadrement de personnes stagiaires;
- Obtenir une libération payée par l'employeur ou un congé payé équivalent pour toute personne salariée qui assiste, en dehors de son horaire de travail régulier, à un comité prévu à la Loi sur l'instruction publique (Conseil d'établissement, EHDA, etc.);

- Avoir la même reconnaissance des acquis et de l'expérience d'une commission scolaire à l'autre;
- Que les personnes salariées temporaires soient soumises aux mêmes règles de promotion que les personnes salariées régulières.

Trois rencontres sont prévues en août, cinq en septembre et, pour le moment, une en octobre.

Discussions avec la FPSS-CSQ

Ayant terminé l'examen de l'ensemble des demandes avant la période estivale, la partie syndicale a voulu profiter de l'opportunité que lui accordait la période de « non-rencontre » pour procéder à l'analyse de l'ensemble des demandes, et ce, en vue de son conseil fédéral des 3 et 4 septembre prochains.

Dans le but de contribuer à la réflexion syndicale, le CPNCF a retiré certaines demandes jugées particulièrement irritantes par sa vis-à-vis. Ce, lors d'un échange téléphonique tenu le 11 juillet dernier. Le CPNCF a également déposé une proposition visant à simplifier et à réduire le nombre de statuts d'emploi à la convention collective, et ce, sous réserve de l'acceptation de demandes patronales qui permettraient de réaliser les changements souhaités sans coûts additionnels.

Les parties se sont revues le 25 août afin d'établir le calendrier de travail pour les travaux à venir.

Discussions avec la FEESP-CSN

Depuis la dernière parution, les parties se sont rencontrées cinq fois en juillet et trois fois en août. Plusieurs actions ont alors été posées :

- Le CPNCF a terminé la présentation du dépôt patronal précisé;
- Un scénario sur la refonte des statuts d'emploi a été proposé à la partie syndicale;
- Un dépôt patronal révisé a été présenté, lequel contenait un élagage de certaines demandes patronales;
- Un élagage des demandes syndicales a été effectué; le syndicat a commencé à argumenter sur certaines demandes patronales.

Des rencontres de médiation se sont déroulées en présence des parties et du médiateur. La première fut brève et a consisté essentiellement à faire le point sur l'état des travaux. Lors de la deuxième, le médiateur a annoncé qu'il rédigerait son rapport dans les semaines à venir, à moins que l'une ou l'autre des parties ne lui demande d'intervenir de nouveau. En tout, les parties auront tenu trois rencontres de médiation.

Lors des deux prochaines rencontres prévues à la fin août, la partie syndicale devrait poursuivre la présentation de sa position à l'égard de chacune des demandes patronales.

Discussions impliquant le CPNCF et la FISA

Les parties se sont rencontrées deux fois en juillet. La partie patronale a présenté l'état des travaux à la Table centrale. Un scénario sur la refonte des statuts d'emploi a aussi été proposé à la partie syndicale, ainsi qu'un dépôt patronal révisé contenant un élagage de certaines demandes. Un élagage des demandes de la FISA a été demandé en retour. La prochaine rencontre est prévue le 25 août.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Dans le but de faire progresser les négociations, le CPNCF a présenté à la FAE et à la FSE-CSQ, les 15 et 16 juillet dernier, un dépôt précisé et amendé dans lequel certaines propositions patronales ont été retirées ou révisées. Ce dépôt avait été précédé, à la fin mai et au début juin, d'un dépôt précisé de la part du CPNCF, qui avait également pour objectif d'insuffler du mouvement aux présentes négociations.

Discussions avec la FSE-CSQ

Au total, 50 rencontres ont eu lieu depuis le début des négociations. Lors des dernières rencontres, les parties ont discuté, entre autres, des sujets suivants :

- L'annexe X sur la facturation magnétique;
- L'annexe XII sur les adaptations au niveau de l'école;
- Les congés spéciaux et congés pour forces majeures;
- La qualification légale et l'évaluation de la scolarité;
- La rémunération des suppléants occasionnels;
- Les enseignants accusés au criminel;
- L'entrée progressive;
- Les postes réguliers et la sécurité d'emploi à la FP et à l'ÉDA.

Le 17 août, le CPNCF recevait le rapport du médiateur qui concluait notamment « *qu'à la fin de la médiation, malgré que celle-ci n'ait pas été concluante, les enjeux sont cernés, les positions bien expliquées et les principaux sujets en litige mieux circonscrits* ». Neuf rencontres sont prévues d'ici le début du mois d'octobre.

Discussions avec la FAE

Les discussions entre le CPNCF et la FAE se poursuivent à un rythme soutenu. En date du 21 août, les parties avaient tenu 44 rencontres de négociation. Le 17 juillet dernier, le CPNCF recevait le rapport de la médiatrice qui constatait notamment que « *la médiation a permis aux parties de faire avancer de façon significative des sujets majeurs* ».

Au cours des rencontres qui eurent lieu durant la période estivale, le CPNCF et la partie syndicale ont discuté des sujets suivants : l'organisation du travail qui n'est pas suffisamment adaptée, les postes réguliers et la sécurité d'emploi à la FP et à l'ÉDA et le dépôt patronal précisé et amendé.

Neuf rencontres ont été proposées d'ici la fin du mois de septembre.

Le CPNCF-NÉGO est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes reliés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à M^{me} Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou anne-marie.lemieux@education.gouv.qc.ca



150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : (418) 643-9865
Télécopieur : (418) 644-1379
www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf